

# **Station d'épuration de Bassins**

## **RESTE À ACHETER LE TERRAIN**

La commune de Bassins n'avait pas trente-six solutions pour situer dans le terrain sa station d'épuration des eaux usées. La logique exige en effet qu'elle le soit au point le plus bas du territoire, à moins que l'on envisage une station de relevage. A Bassins, la pente stipule sans aucune discussion que la station d'épuration doit être aménagée dans la région de La Cézille, et ce d'autant plus vigoureusement que ce hameau fait partie intégrante de la commune.

Malheureusement, il ne s'agit pas là d'une propriété communale et il s'agit d'acquérir le terrain nécessaire. C'est sur ce point qu'il existe encore certaines divergences, l'acheteur public et le possesseur privé ayant encore à s'accorder quant au prix du mètre carré.

La station d'épuration de Bassins recevra également les eaux usées de la commune d'Arzier, qui a dû renoncer à son premier projet d'en implanter une sur son sol. Cette renonciation lui a d'ailleurs parfaitement réussi, sur le plan financier comme sur le plan technique. En effet, bien que la solution finale suppose le prolongement des collecteurs de concentration en direction de La Cézille, elle n'en permettra pas moins de récupérer également les eaux usées de la région du Bochet de manière aisée.

D'autre part, les frais d'exploitation de la station seront répartis entre les deux corporations intéressées et l'on sait que la rationalisation est ici de rigueur. La formule aujourd'hui admise leur a mis un terme.